

Voilà la liste de certains hommes qui ont dit carrément ce qu'ils pensaient. Ne possèdent-ils pas l'intelligence innée dont le ministre a parlé? Ces hommes tentent-ils, par leur attitude, d'avilir la position de notre pays? Voici ce qui est arrivé: le gouvernement, et le ministre surtout, ont fait de la politique aux dépens de la défense du pays.

L'hon. M. Hellyer: C'est complètement faux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme je l'ai dit, et je le répète, on utilise la défense pour assouvir son ambition personnelle.

L'hon. M. Hellyer: C'est complètement faux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est facile de dire que c'est faux, mais les faits parlent tout seuls. Aucun démenti n'y changera rien.

L'hon. M. Hellyer: Et vous, vous parlez sans connaître les faits.

Le très hon. M. Diefenbaker: On aura tout entendu. Ceux qui parlent ne connaissent pas les faits. Si vous trouvez une autre déclaration aussi pleine de suffisance et d'égoïsme, vous pourrez aller le dire à Rome. Quelle sorte d'homme est-ce donc? Le ministre détient un droit divin. Qui sont ces gens qui ne connaissent pas les faits?

L'hon. M. Hellyer: Non, j'ai dit que c'est vous qui les ignoriez.

Le très hon. M. Diefenbaker: Regardez-moi, dit le ministre; je connais les faits, mais je ne les communiquerai pas au Parlement. Telle a été son attitude, et quand il s'est trouvé dans une situation impossible, il a recouru à la stratégie de la clôture. Le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) prétend qu'il ne s'agit pas de clôture; le nom en a été changé. Le résultat sera le même, gardons-nous d'employer ce mot. C'est peut-être un synonyme, mais ce n'est pas la clôture. Monsieur l'Orateur, jamais un ministre ne pourra faire de déclaration aussi vide de sens que celle du ministre. Ils ne connaissent pas les faits, dit-il.

L'hon. M. Hellyer: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que vous ne les connaissiez pas. Monsieur l'Orateur, pour mettre les points sur les «i», je ne veux pas de déclaration générale...

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais je ne fais que citer. Contrairement au ministre, je ne me hisse pas sur un piédestal pour dominer les autres. Comme déclaration, c'était

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

vraiment réussi. Tous les autres ont perdu leur intelligence, mais moi, je possède une intelligence innée, affirme-t-il. Il dit aujourd'hui que les autres ne connaissent pas les faits. Maintenant il se reprend et déclare que c'est moi qui ne les connais pas. Tout ce que je sais, je l'ai trouvé dans les témoignages que j'ai lus sans en sauter un mot. Si jamais on a pu démontrer la fausseté des preuves produites, en l'occurrence, pour la déification politique du ministre, c'est bien dans ce cas-ci.

Voici comment on procède: Nous allons faire telle chose, dit-il, et je présente ma thèse sans souffrir de discussion. Vous devez l'accepter, sinon, avec l'aide de mon collègue, je vais recourir à la même méthode ignoble qu'en 1956. Je vais faire adopter cette mesure de force. Je vais la faire ingurgiter aux Canadiens, bon gré, mal gré, car j'ai une intelligence innée dont sont dépourvus les généraux, les amiraux et les vice-maréchaux de l'Air, ainsi que tous les militaires des deux sexes qui m'écrivent chaque jour pour nous encourager dans notre tâche. Ils ne veulent pas qu'on les nomme, car cela ruinerait leur carrière. Voilà ce qui se passe au Canada. Ils ont parfaitement raison d'avoir peur, car ils ne sont, en somme, que simples soldats, caporaux suppléants, caporaux ou sergents ou de grades correspondants dans les autres armes. Les manigances du gouvernement dans cette affaire a fait naître la crainte et la méfiance chez tous les militaires. Ils n'osent pas se prononcer. Ils ont été submergés sous les 48,000 exemplaires du discours du ministre, dûment annoté, orné et complété. Ceux qui oseront dire la vérité savent ce qui les attend.

Le 7 juin 1965, le ministre a publié un autre communiqué. Le voici en partie:

L'organisation des commandements des forces armées canadiennes a été reconçue d'après des normes fonctionnelles, conformément aux principes et objectifs indiqués dans le Livre blanc sur la défense de mars 1964.

Il n'a rien fait de semblable. Le Livre blanc n'a jamais envisagé le rapiéçage et les entraves qui se sont produits ni les conséquences qui découlent à l'heure actuelle de cette initiative. Le communiqué se termine ainsi:

La nouvelle organisation des commandements, qui traduit les principaux engagements confiés aux troupes par le gouvernement est le fruit d'une étude attentive par l'état-major de la défense. Les principaux commandants de tous les services ont été pleinement consultés quant au programme qui a quatre mois d'avance sur l'horaire.

Cette déclaration n'est pas vraie. Si le gouvernement actuel foule aux pieds le droit du Parlement d'obtenir des renseignements quant aux raisons qui nécessitent ce change-